



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Procès-verbal n°10

(Mise en ligne le 23/09/2021)

Réunion du : Mercredi 22 Septembre 2021

Responsable : M. Valentin HABASTIDA

Membres Présents : MM. Julien LECOEUR – Stéphane RICHARD – Mathias SUCH
Eric BERTHOUD – Stéphane BELMONTE

Assiste à la réunion : Mme SANTIGLI Nathalie

MODALITES D'APPEL EN 2^{ème} INSTANCE D'UNE DECISION DE LA COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Conformément aux dispositions de l'**art. 20.1 du règlement d'administration générale du District de Provence**, les décisions de la Commission Technique / Pôle Football d'Animation ayant jugé en 1^{ère} instance sont passibles d'appel en 2^{ème} instance devant la Commission Générale d'Appel du District de Provence.

- 1) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

- 2) L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club ouverte à la Ligue ou au District de Provence.

A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel et les frais de dossiers.

- 3) La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 4) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT heures ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.
- 5) Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de **50 Euros**.



INFORMATIONS GENERALES

Engagements Football Animation Saison 2021 - 2022

Nous vous rappelons que pour les catégories de U6 à U13, les inscriptions sont closes depuis *le Vendredi 10 Septembre 2021*. Désormais tous clubs désirant s'engager seront **AUTOMATIQUEMENT** mis sur liste d'attente pour la Phase 2 (Janvier 2022) pour les U10 à U13 et pour les U6 à U9 pendant la période d'ajustement à savoir les Vacances Scolaires.

Modifications des Horaires de Matches

Nous vous informons que toutes demandes de changement d'horaire pour les rencontres du week-end de U10 à U13 ne seront plus acceptées **après le Mercredi 16H**.

Tableau des Engagements Football Animation après la date limite du 10 Septembre 2021

CLUBS	N°AFF	U6	U7	U8	U9	EFF
AS BOMBARDIERE	548209				2	
FC BOCAGE FONDACLE	581308	1	1	1	1	
JS PUY STE REPARADE	524039	1				
O. PEYNIER	553953	1		2		
SC REPOS	545903				2	
USM ENDOUME CATAL	503071	4	4	4	4	
MARIGNANE GIGN FC	581799	4	4	3	3	
ES BASSIN MINIER	542769		1			
ASC VIVAUX SAUVAG	590431		1	2	2	

Rappel sur la Programmation des Plateaux

Nous vous rappelons, comme souligné à la visioconférence de rentrée du Football Animation du Samedi 11 Septembre mais aussi sur la Note d'informations envoyée à l'ensemble des Clubs au mois de Juillet que *seules les équipes inscrites sur la programmation du Samedi peuvent participer aux plateaux*. Aucune équipe supplémentaire ne sera tolérée et se verra exclue du plateau par le Référent du District.

Annulation Plateaux U8/U9 du 02 Octobre

En raison des difficultés d'organisation que subissent nos clubs, et prenant également en compte le fait que nous recevons encore de nombreux engagements malgré la fin de la période d'inscription, le Comité Directeur a donc pris la décision de reporter le début des plateaux au **Samedi 9 octobre 2021** dans le but de permettre aux clubs de se mettre à jour pour l'ensemble de la saison.

Pour rappel, la date de fin des engagements était prévue au **Vendredi 10 septembre 2021**.

Dans ces conditions, nous vous informons que les plateaux U8/U9 prévus le **Samedi 02 octobre 2021 sont annulés**. Nous vous préconisons d'organiser *des Interclubs en nous retournant la fiche de demande parue sur notre site internet pour homologation par la Commission compétente*.

Les plateaux débiteront donc le **Samedi 09 octobre 2021** et concerneront **les catégories U6/U7** comme cela est prévu au calendrier du football d'animation. Le calendrier reste ainsi inchangé.

Le Responsable de la Commission Football Animation
Valentin HABASTIDA

